## CONSTITUTION DU PROCHAIN GOUVERNEMENT

# Saâdani-Sellal, le deal ?

***Amar Saâdani, à propos de l'action en justice introduite par les contestataires en vue d'empêcher la tenue du 10e congrès du Front de libération nationale du 28 au 30 mai : «Cette histoire d'actions en justice, nous en avons l'habitude avec ces gens là. J'aurais aimé qu'il (Belayat Ndlr) aille vers la base plutôt. Ceci dit, nous avons confiance en la justice et vous verrez sa décision mercredi» ! Cette ahurissante réponse résume un peu l'affaire du FLN !***

**Kamel Amarni - Alger (Le Soir) -** Saâdani, qui surgissait de nulle part et au moment où on l'attendait le moins, en cet été 2013, quelques mois après l'éviction de Abdelaziz Belkhadem, confirmera, en cette seule phrase, au besoin, qu'il a été désigné à ce poste, et de force. La célérité avec laquelle il vient également d'obtenir l'autorisation de tenir le 10e congrès «à la Coupole Mohamed-Boudiaf, les 28, 29 et 30 mai» comme il avait tenu à le rappeler, hier lundi au cours d'un point de presse animé en marge de la réunion du bureau politique, en est une autre preuve.

Puissamment soutenu par la présidence et par le chef d'état-major, il n'avait, pour rappel, pas manqué de faire une sortie «spectaculaire» en s'en prenant au service de sécurité et à leur premier responsable à l'automne 2013 ! C'est ce qui explique également cette imperturbable assurance au point de se permettre des déclarations fracassantes à l'encontre de tous ses adversaires.

Hier lundi encore, il n'a pas hésité à comparer ses contestataires aux sinistres dirigeants de l'ex-FIS ! «Ces histoires de justice, c'est comme du temps du FIS ! Ces gens là , comme les gens du FIS, dressent des dos-d'âne, mais cela n'empêchera pas le congrès de se tenir». Avant de s'en prendre encore une fois à Abderrahmane Belayat.

«Bon, pour vous la presse, ils (les contestataires) sont là pour vous remplir vos pages ou vos programmes de télévision. Ils croient ou tentent de faire croire que les journalistes ne connaissent pas les statuts du parti. Comme par exemple celui qui se présente comme coordinateur. Or, cette fonction n'existe pas dans les statuts. C'est une usurpation !» Il ajoutera encore : «Puisqu'il prétend avoir le soutien des deux tiers des membres du comité central, pourquoi il ne vient pas les déposer chez le secrétaire général pour exiger la convocation d'une session du CC sous quinzaine comme le stipulent les statuts ?»

Abdelmalek Sellal.

Amar Saâdani.

Photo : Samir Sid

Pour Saâdani, enfin, «il n'est même pas nécessaire d'introduire une action en justice pour exiger la réunion du comité central puisque celle-ci aura lieu». Il fait allusion à la réunion prévue pour le 27 mai, soit la veille même du congrès qui est, par ailleurs, entièrement ficelé par ses soins. «Nous aurons plus de cinq mille participants à ce congrès et vous serez agréablement surpris ce jour-là, en découvrant une salle pleine de femmes et de jeunes»! Ce qui veut tout dire, bien sûr. Ainsi, les contestataires, quand bien même ils seraient nombreux, ils seraient tout simplement noyés dans une marée humaine entièrement acquise à celui qui l'a désignée.

Sur un autre plan, Amar Saâdani réaffirmera que le FLN est «favorable à un gouvernement politique. Car, explique-t-il, les électeurs votent pour des partis politiques et ce sont les partis qui doivent rendre des comptes. Ceci dit, nous ne sommes pas contre la participation de technocrates». Cette évolution dans le discours par rapport aux «technocrates» n'est pas innocente. Elle s'explique par le deal passé avec Abdelmalek Sellal et qui consiste en un soutien total du FLN en contrepartie d'un quota «consistant» dans le prochain gouvernement.

Enfin, et s'agissant de la révision de la Constitution, Saâdani affirmera que «oui, cette révision aura bel et bien lieu», refusant toutefois de se prononcer sur la date de cette révision.

**K. A.**

## PROJET DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION

# Ghoul se vante d'avoir «vu juste»

***Le président du TAJ (Tajamoue Amel Jazaïr) se vante d'avoir vu «juste» et d'avoir prédit bien des choses qui se sont avérées plus tard .***

**M. Kebci - Alger (Le Soir) -** Dans son allocution d'ouverture, hier, des travaux du bureau politique du parti Amar Ghoul a, en effet, affirmé que «le temps et la réalité du terrain ont fini par nous donner raison».

Le propos concerne, bien entendu, le projet de révision de la Constitution dont les prédictions portant sur son timing et son contenu, ont été nombreuses à émaner, notamment de ceux qui se proclament du groupe restreint du cercle présidentiel, à l'image du secrétaire général du FLN qui avait soutenu à maintes reprises que ledit projet de révision constitutionnelle devait intervenir fin avril dernier. «Nous étions clairs et nets, nous ne sommes pas comme ces aventuriers, ou encore à la marge des événements», a-t-il ajouté dans une pique à Amar Saâdani et consorts.

Photo : NewPress

Ghoul appelle la classe politique à dépasser les querelles conjoncturelles.

Cette précison faite, Ghoul a ressassé, une fois de plus, ses propres prédictions en la matière, soutenant que la prochaine Constitution, «le plus grand projet du président de la République», verra la concrétisation de «profondes et positives réformes politiques». Avec, a-t-il encore estimé, «davantage d'espaces pour les libertés et la démocratie, davantage d'ouverture pour les femmes et les jeunes, séparation et complémentarité entre les pouvoirs,...». Et au président du TAJ d'en appeler à la classe politique, celle ayant boudé les concertations autour du projet de révision constitutionnelle, à y participer car, a-t-il déclaré, «les portes sont encore ouvertes et les propositions sont les bienvenues». Une classe politique que Ghoul a invitée, par ailleurs, à «se préparer en prévision de grandes et importantes échéances électorales pour une compétition saine et transparente». Ceci sans qu'il souffle un mot sur la nature de ces échéances. S'agit-il d'élections présidentielles, législatives anticipées ? Ghoul, qui n'a pas jugé utile d'en dire plus, a aussi exhorté cette même classe politique à «élever le niveau de responsabilité et de conscience et dépasser les querelles conjoncturelles» pour ne pas perdre de vue les «défis sécuritaires, économiques, sociaux et stratégiques de l'heure».

**M. K.**

## LE MINISTRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ALERTE :

# «Attention aux pseudos-muftis !»

***Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs a une nouvelle fois, mis en garde contre les pseudo-imams et pseudo-muftis. Selon lui, ils constituent un réel danger pour la société.***

**Rym Nasri - Alger (Le Soir) -** Intervenant hier sur les ondes de la Radio Chaîne I, Mohamed Aïssa a rappelé que durant les années 1980, de nombreuses personnes n'ayant aucune formation d'imam se disputaient et squattaient les mosquées. Une situation assure-t-il, qui avait d'ailleurs conduit l'Algérie aux évènements des années 1990. «Durant cette période, 98 imams sont morts en martyrs», dit-il. Exclus des mosquées, de pseudo-imams et de pseudo-muftis continuent à ce jour à induire les Algériens en erreur. «Ces personnes n'ont trouvé que les réseaux sociaux et certains médias pour émettre leurs prêches», dira-t-il en ajoutant qu'ils constituent un «réel danger» pour la société.

«Nous ignorons tout de ces personnes. Qui les ont formés, quelles sont leurs références, quelles sont leurs connaissances, quels diplômes détiennent-elles, quelles sont leurs compétences ? Nous ignorons même l'origine des revenus qu'ils perçoivent», souligne-t-il. Pour le ministre, nous ne pouvons nous procurer des médicaments chez le marchand de légumes ou l'épicier. «Le médicament n'est délivré que sous ordonnance et uniquement chez le pharmacien. C'est pareil pour la religion», dit-il. Toutefois, il précise que nombre de personnes qui œuvraient en dehors des mosquées ont pu être «intégrées». «Deux mille personnes nous ont rejoint en tant que contractuels et reçoivent un présalaire. D'autres qui font partie de l'élite universitaire activent aujourd'hui, comme bénévoles», a-t-il indiqué.

L'invité du forum de la radio évoque ainsi la prochaine mise en place de l'académie des fatwas. Selon lui, seules les personnes pouvant élaborer un mémoire universitaire pourraient siéger à cette instance chargée de l'élaboration des fatwas.

«C'est la méthode de formation suivie par les imams muftis, les secrétaires des conseils scientifiques ainsi que pour toute l'élite universitaire», précise-t-il encore.

**Ry. N.**

Photo : Samir Sid